

# CONTRE LES PRISONS,

## le combat continue !!

Deux mois après l'élection du "libéral" Giscard et la nomination du "démocrate" Lecuanet comme Garde des Sceaux, éclatait la plus importante des révoltes dans les prisons françaises. Première réponse du Pouvoir: huit morts, des dizaines de blessés et une répression féroce.

Seconde réponse, des promesses de réformes envisagées d'après les revendications des détenus:

SIX MOIS APRES, QU'EN EST-IL ?

- La censure:

Marc LEGER, militant parisien du Comité d'Action des Prisonniers [C.A.P.], incarcéré à la prison de la Santé (depuis juillet 74 !), pour avoir voulu empêcher, le 14 juillet dernier, le défilé de l'armée du Capital dans le quartier populaire de la Bastille, ce qui représentait pour lui une véritable provocation, mène depuis le 6 janvier une grève de la faim pour avoir le droit de lire le journal du C.A.P. en prison.

POURQUOI ?

Officiellement la censure n'existe plus dans les prisons, or le seul journal qui concerne directement les prisonniers (journal légal donnant la parole aux détenus) y est systématiquement interdit. L'introduction d'autres journaux, d'ailleurs, est laissée au libre-arbitre des directeurs de prison.

Marc LEGER mène, également sa grève en solidarité avec les 7 autres grévistes de la faim depuis le 27 décembre, inculpés-présumés membres des Groupes d'Action Révolutionnaires Internationalistes.

QUE REVENDIQUENT-ILS ?

- Droit d'association et de réunion,

- Droit d'information non censurée,

- Droit d'expression totale,

- Parloir libre, vie sexuelle normale.

Tous ces points de revendications avancés par les détenus lors des révoltes de cet été soient-disants pris en considérations par le Gouvernement n'ont fait l'objet d'aucun aménagement et il est désastreux que des détenus soient obligés d'en arriver à ces extrémités pour être entendus !

PROCEDURE D' EXCEPTION :

Par ailleurs ces 7 inculpés ont été gardés à vue pendant 6 jours sans aucune assistance ! Par exemple à Toulouse, du 14 au 20 septembre, INES.TORRES; CAMIELLERI;

;" on les a maltraités, brutalisés, quatre jours durant, les interrogeant jours et nuits, sans relâche, les empêchant de s'endormir, sans manger ni fumer, etc... j'ignorais tout de certaines méthodes d'interrogatoires des prévenus, inspirées directement de celles des membres de la Gestapo..." cité par le père de l'un des inculpés.

Cette procédure relève de la Cour de Sureté de l'Etat, juridiction dépendant directement du Gouvernement: elle est composée d'un président nommé par le Conseil des ministres, assisté de quatre assesseurs dont 2 officiers (non-juristes).

On ne peut avoir meilleure image de l'intrusion du Pouvoir dans le rôle de la Justice Délégués devant cette justice d'exception il aurait été dans la logique du système de leur donner le "régime spécial" mais ce serait reconnaître le caractère politique de délits dits de "droit commun": hold-up, violence collective, etc...

#### A SAINT MICHEL :

Un détenu (Pierre RÔGER) inculpé de hold-up, présumé membre du G.A.R.I., voit son cas dissocié des autres pour les raisons citées ci-dessus. En effet, si son cas avait été déféré en Cour de Sureté de l'Etat, il aurait bénéficié de la loi d'amnistie de mai 74.

Par ailleurs, la détention préventive sur simple présomption d'un juge d'instruction permet l'incarcération de J.M. Condom-Boffil qui n'a commis comme "délit" d'être espagnol et peut-être libertaire ?

Malgré une demande, acceptée, de mise en liberté provisoire pour lui, le Procureur aux ordres du Gouvernement, et sur pression de l'Espagne, le lui ont refusée.

#### POURQUOI SOMMES-NOUS LA ?

Nous, anciens détenus, familles de détenus, amis et camarades nous sommes là pour exprimer directement notre solidarité à la lutte de tous les détenus afin de faire aboutir leurs légitimes revendications et plus particulièrement aux grévistes de la faim de la prison de La Santé.

- A BAS LA CENSURE !

- DROIT D'ASSOCIATION,

- PARLOIR LIBRE,

- A BAS LA COUR DE SURETE DE L'ETAT !

CONTRE LES PRISONS LE COMBAT CONTINUE.

à l'initiative du Comité d'Action des Prisonniers et du

Groupe d'entraide aux inculpés, reconnus ou présumés membres, des G.A.R.I.

soutenu par le Collectif toulousain pour l'Espagne.